

Arrêté fixant le programme de l'enseignement de littérature en classe Terminale de la série littéraire

[en rouge, les suppressions par rapport au projet de GE du 14.03.01; en bleu, les nouveautés.]

I. Finalités

- 1- L'enseignement des Lettres en classe terminale poursuit les objectifs et les finalités de l'enseignement du français en classe de seconde et en classe de première et renforce la spécificité de la série littéraire. Il reprend les perspectives d'étude mises en œuvre à ce niveau pour les prolonger et les approfondir. Il a donc pour finalité propre de former la pensée par une forte culture littéraire et de donner les connaissances appropriées. Un accent particulier est mis ici sur les contenus ouverts tant sur le passé que sur l'immédiat contemporain, tant dans le domaine français qu'étranger- Il prend aussi en compte la réflexion sur la langue et la maîtrise de l'expression orale et écrite
- 2 L'enseignement des Lettres en classe terminale littéraire, dont l'horaire est désormais fortement augmenté étant donné le nouvel horaire, doit être un élément fort de l'originalité de la série littéraire. Il doit représenter un apport spécifique pour les élèves désireux de poursuivre des études supérieures dans le domaine des Lettres et des arts, mais aussi des sciences humaines et du droit, des études politiques et des études commerciales.
3. Il s'agit donc de former des lecteurs avertis, et dans toute la mesure du possible, des lecteurs, ainsi que des adultes capables de s'exprimer avec précision et aisance à l'oral comme à l'écrit. Dans un monde où les discours sont de plus en plus techniques, complexes et médiatisés, il est essentiel de donner aux élèves les moyens d'une analyse critique, d'une maîtrise raisonnée et d'une mise en œuvre lucide des discours, de la langue et des langages. L'enseignement des Lettres contribue ainsi à la formation personnelle et citoyenne. Il permet aussi un dialogue cohérent avec les autres disciplines enseignées dans la série, en particulier la philosophie et l'histoire, ainsi que les options arts, théâtre et cinéma. Il offre des liens avec les TPE, par ses finalités, ses perspectives d'étude et ses contenus.

II Objectifs

1. La formation du jugement:

L'enseignement de Lettres en terminale littéraire complète les perspectives d'études déjà mises en œuvre:

- Il développe la capacité de comprendre et interpréter les textes selon leurs formes et leurs contextes (étude des genres et de l'histoire littéraire)
- Il développe la capacité de saisir et d'apprécier l'originalité des œuvres, en donnant des éléments de comparaison nombreux et diversifiés ; il forme donc le jugement critique;
- il enrichit la faculté d'argumenter, de délibérer, en même temps que celle d'analyser de façon critique toutes les formes de l'argumentation;
- il enrichit la perception des affects humains tels qu'ils se manifestent dans et par la littérature et les arts et fait saisir leur relation avec les mythes;
- il approfondit l'analyse des relations entre la littérature et l'image.

2. Les connaissances:

Les objectifs en ce domaine sont d'élargir la culture des élèves en abordant des domaines qui n'ont pas toujours été étudiés dans les classes antérieures (ou qui y ont été seulement abordés) et de les initier à la diversité des approches critiques.

L'ouverture à une culture plus large peut être d'ordre temporel (textes anciens, médiévaux, ou au contraire, textes de l'immédiat contemporain), générique (notamment pour les aspects textuels et littéraires du débat d'idées), langagier (relations entre littérature et image, cinéma). La première littéraire a donné aux élèves la connaissance des scissions majeures de l'histoire littéraire; l'enseignement des Lettres en classe terminale doit compléter celle-ci.

Le travail sur la langue portera principalement sur les moyens de l'abstraction et de la conceptualisation, en relation avec le travail effectué en philosophie.

3. L'expression écrite et orale:

Au cours de l'année, les élèves sont amenés à reprendre et approfondir les formes d'expression travaillées jusque là (réactions **de personnelles à des** lectures, lectures analytiques, débats, exposés, etc...; écritures de commentaire, écritures de dissertation, écritures documentaires, écritures d'invention) afin de maîtriser les compétences suivantes:

- exposer par oral et par écrit l'interprétation d'un texte;
- exposer par oral et par écrit un jugement argumenté;
- rédiger un compte-rendu de lecture ou de recherche;
- concevoir des projets d'écriture.

III. Contenus

Les compétences et les connaissances ci-dessus appellent des études portant sur :

- les grands modèles littéraires - **sources culturelles** -, y compris l'approche des mythes fondamentaux dans la littérature;
- les langages, en particulier dans la relation du verbal et de l'image;
- la littérature dans le débat d'idées;
- la littérature contemporaine.

Les objets d'étude correspondants se répartissent donc dans les domaines suivants :

A. Grands modèles littéraires:

1. Grands modèles littéraires et mythes antiques.
2. Grands modèles littéraires français, du Moyen Age à l'âge classique, ainsi que les mythes qui peuvent s'y manifester.
3. Grands modèles littéraires européens, ainsi que les mythes qui peuvent s'y manifester.

B. Langage verbal et images

- 1 Littérature et langages de l'image.
- 2 Littérature et cinéma

C. Littérature et débat d'idées:

Œuvres et textes participant à un débat d'idées majeur dans l'histoire littéraire et culturelle.

D. Littérature contemporaine:

1. Œuvres contemporaines françaises ou de langue française.
2. Œuvres étrangères (en traduction).

IV : Mise en œuvre : modalité d'application

L'enseignement de Lettres en classe terminale repose sur un programme révisable périodiquement. Tous les objets d'étude ci-dessus y sont mis en œuvre à tour de rôle. Quatre sont prescrits chaque année, le renouvellement se faisant par quart ou moitié, selon la difficulté des œuvres concernées.

Les objets d'étude ainsi prescrits sont représentés par des œuvres littéraires - **le cas échéant, cinématographiques** - choisies pour leur importance et leur représentativité. Le texte annuel d'application précise de façon explicite le domaine de connaissance et l'objet d'étude correspondant aux œuvres à analyser; il indique d'autres œuvres dont la lecture doit contribuer à compléter et enrichir les connaissances des élèves et leur permettre de contextualiser et mettre en perspective les œuvres étudiées.

Les œuvres choisies pour l'application du programme seront réparties de façon à assurer chaque année la présence au moins :

- d'une œuvre du passé et d'une œuvre contemporaine;
- d'une étude touchant au langage de l'image;

d'un mythe majeur antique, (par exemple: les Atrides, Œdipe..) ou moderne (par exemple Don Juan, Faust).

NB Ces critères peuvent se combiner.

L'évaluation portera sur des connaissances précises, clairement rattachées aux perspectives et objets d'étude, et tiendra compte aussi des lectures complémentaires.